

[Texte]

All these considerations and the relative importance attached to them are crucial in deciding which compulsory route to follow—the private sector route or an expansion of the public system, or some combination of both.

As far as I am concerned, I feel obliged to say that, having so often discussed the issue with groups in the country, there is nothing ideological in choosing either avenue. There is nothing wrong with choosing either the private or the public sector approach or a combination.

The essential question that the public must answer is: Who can do it best, and of course, how fast? I always come back to time because I think it is a key element that should be put to Canadians, in the sense of how fast the new system you will be recommending will actually yield new benefits. Is it in 30 years or in two years, or something else that I do not know of? That, I think, is key. There is nothing wrong with having it one way or the other. Of course, it is better if it is faster, but it is what Canadians must decide and must want. It is key; they will pay. It is as simple as that. But really, the question of time must never, never be forgotten; the pace at which the plan will develop and the new benefits will start being paid.

Before concluding my presentation, I would like rapidly to discuss the demographic factor, which is related to this . . . I am sure that in the future hearings, you will frequently hear references made to the so-called pension burden on future generations. It is true that the number of Canadians will probably double over the next 50 years. I think in Canada the ratio is still 9% to the active population, or the rest of the population.

An hon. Member: The rest of the population.

• 1700

Madam Bégin: While in Europe, it is usually between 15% and 20%, and we will reach Europe over the coming 50 years. This does not necessarily mean that the working-age population will be unwilling or unable to bear the associated pension burden; and that raises a theoretical concept of the pension industry, by the way, which I am not going to go into right away.

So relatively speaking, these costs, which are given in the green paper and highlighted again in my brief, represent no greater burden than what has already been experienced for years in many European countries, of which we can obtain their expertise, without major social or economic upheaval.

The bottom line for pension reform is, of course, cost. In asking themselves if they can afford a better pension system, I feel certain that Canadians will conclude that they are prepared to pay more for a retirement future free from want and financial fear.

I would like to stress one more thing. More and more it seems to me that in our society—and in some places in Canada

[Traduction]

Toutes ces considérations, et l'importance relative qui leur est attachée, revêtiront une importance cruciale lorsqu'il s'agira de décider quelle voie obligatoire il faudra suivre . . . la voie du secteur privé, une extension du système des rentes publiques ou une combinaison des deux.

En ce qui me concerne, je me sens obligé de vous dire, après en avoir souvent discuté avec divers groupes au pays, le choix de la voie à suivre n'a rien d'idéologique. Il n'y aura en effet rien de mal à choisir l'une ou l'autre de ces voies: celle du secteur privé ou celle du secteur public ou une combinaison des deux.

La question essentielle que le public devra trancher est simplement de savoir laquelle est la meilleure, et évidemment, dans combien de temps elle pourra être appliquée? Je reviens toujours à cette question de temps, parce que j'estime qu'elle est primordiale pour les Canadiens: quand le système que vous recommanderez donnera-t-il des résultats concrets? Dans 30 ans ou dans deux ans, quand au juste? Je pense que c'est primordial. Il n'y a rien de mal à choisir l'une ou l'autre des deux voies. Évidemment, plus la réforme des pensions sera menée rapidement, mieux ce sera; mais c'est aux Canadiens de décider eux-mêmes. C'est primordial; c'est eux qui payeront. C'est aussi simple que cela. Je le répète, la question du temps ne doit jamais, jamais être oubliée: la rapidité avec laquelle le régime sera établi et avec laquelle les résultats se feront sentir.

Avant de terminer, j'aimerais vous parler rapidement du facteur démographique, qui est lié à ce dossier. Je suis sûr que lors des audiences, vous entendrez fréquemment parler du prétendu fardeau que seront les pensions pour les futures générations. Il est vrai que le nombre des Canadiens âgés va probablement doubler au cours des cinquante prochaines années. Je pense que le rapport, au Canada, est toujours de 9 p. 100 de la population active, ou est-ce de l'ensemble de la population.

Une voix: De l'ensemble de la population.

Mme Bégin: En Europe, ce rapport se situe entre 15 et 20 p. 100, et nous rattraperons l'Europe dans les 50 prochaines années. Cela ne veut pas dire nécessairement que la population en âge de travailler ne voudra pas supporter le fardeau des pensions ou qu'elle ne le pourra pas. Cela soulève la question théorique du secteur économique des pensions, soit dit en passant, que je n'aborderai pas pour le moment.

Donc, toutes proportions gardées, ces coûts (mentionnés dans le Livre vert et soulignés dans mon mémoire) ne représentent pas un fardeau plus lourd que celui qui existe depuis des années dans beaucoup de pays d'Europe et qui n'a jamais provoqué de perturbations sociales ou économiques majeures.

Les coûts sont sans contredit le fondement de la réforme des pensions. Lorsqu'ils se demanderont s'ils peuvent se permettre un meilleur système de rentes de retraite, je suis sûr que les Canadiens se déclareront prêts à payer davantage pour se préparer un avenir à l'abri du besoin.

J'aimerais insister sur une autre chose. Il me semble que dans notre société, et dans certaines régions du Canada plus